



AVOCATS SANS FRONTIERES
France



*Là où la défense
n'a plus la parole*

Avocats Sans Frontières France

Rapport d'activités

2012

Le mot du Président

L'année 2012 a été marquée par un contexte économique et social particulièrement difficile et aura été celle de grands défis pour Avocats Sans Frontières France.

Dans une période aussi incertaine, je ne peux que saluer la fidélité de nos partenaires publics et privés, particuliers et entreprises, qui confirme leurs engagements à nos côtés pour apporter aux populations les plus vulnérables la protection du droit.

Grâce à ces soutiens, ASF France a su poursuivre son développement international tout en restant ancré dans la profession d'avocat.

En France nous avons souhaité renforcer la relation entre l'association et les institutions de notre profession. Nous nous réjouissons de l'intérêt des Barreaux, de la Conférence des Bâtonniers, du Conseil National des Barreaux, des syndicats et de l'ensemble des institutions de la profession pour notre combat.

A l'international, 2012 a vu s'ouvrir deux nouveaux projets.

En Tunisie d'abord, avec un projet d'assistance technique pour le renforcement des capacités institutionnelles de l'Institut Supérieur de la Profession d'Avocat (ISPA). Ce projet traduit une forme d'aboutissement du soutien apporté à nos confrères tunisiens, victimes de la répression sous l'ancien régime. Il permet aujourd'hui de contribuer, à travers le renforcement de la profession d'avocat dans ce pays, à la renaissance de l'Etat de droit.

Et au Mali ensuite, où un nouveau projet visant la promotion du respect du droit des détenus va se développer dans les régions de Bamako, Kati et Kayes dès que les conditions de sécurité seront réunies.

Toutes ces actions nécessitent d'importants moyens humains, matériels et financiers. Je tiens ici à remercier tous ceux qui, à nos côtés, de près ou de loin, œuvrent pour un monde de justice et de liberté. L'association a besoin de vous pour poursuivre son action aux services des plus vulnérables.



Philippe MORICEAU
Président d'Avocats Sans Frontières France

L'ASSOCIATION



AVOCATS SANS FRONTIERES
France



Notre identité

Avocats Sans Frontières (ASF) France est une association de solidarité internationale régie par la loi française du 1er juillet 1901.

Elle a pour objet de:

=> Contribuer à l'application effective des droits de l'Homme, universellement reconnus en assurant la défense de toute personne privée de recours à un avocat libre et indépendant

=> Œuvrer partout où cela s'avère être utile et nécessaire à l'instauration et au renforcement de l'Etat de droit, de l'institution judiciaire et spécialement du droit à bénéficier d'un procès équitable et d'une défense effective

=> Défendre les avocats et défenseurs des droits de l'Homme victimes de menaces ou d'agressions de toute nature en raison de leur exercice professionnel.

A cet effet, elle use de tous les moyens qui sont à sa disposition et peut saisir toute institution nationale ou internationale, juridictionnelle ou non juridictionnelle, et intervenir devant elle y compris à travers la constitution de partie civile devant les juridictions compétentes.

RESSOURCES HUMAINES

bureau exécutif



Président : Philippe MORICEAU

(Ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Bayonne, avocat au Tribunal Pénal International pour le Rwanda, à la Cour Pénale Internationale et au Tribunal Spécial pour le Liban)



**Président d'honneur et fondateur
François CANTIER**
(Barreau de Toulouse)



**Vice-Présidente
Catherine MABILLE**
(Barreau de Paris)



**Vice-Président
Ivan PANEFF**
(Barreau de Paris)



**Vice-Présidente
Ghislaine SEZE**
(Barreau de Bordeaux)



**Trésorier
Henri NAYRAL de PUYBUSQUE**
(Barreau de Toulouse)



**Trésorière adjointe
Isabelle DURAND**
(Barreau de Toulouse)



**Secrétaire
Ferdinand DJAMMEN NZEPA**
(Barreau de Toulouse)

conseil d'administration

Philippe CANONNE (Barreau d'Aurillac), **Pierre-Frédéric DEGON** (Barreau de Paris), **Annie DELAHAIE** (Barreau de Toulouse), **Laure DESFORGES** (Barreau d'Epinal), **Nicole DUMAS** (Barreau de l'Ariège), **Françoise GAUTRY** (Barreau de la Corrèze), **Martine JACQUIN** (Barreau de Paris), **Charlotte LEVI** (Barreau du Tarn-et-Garonne)

Jacques MAISONNEUVE (Barreau de la Corrèze), **Jean-Sébastien MARIEZ** (Barreau de Paris), **Christine MARTINEAU** (Barreau de Paris), **Nathalie MULLER** (Barreau des Hauts de Seine), **Jean-Claude NICOD** (Magistrat honoraire), **Cécile OSTIER** (Barreau de Paris), **Elisabeth RABESANDRATANA** (Barreau de la Rochelle), **François ROGER** (Magistrat honoraire), **Fabienne TRUSSES** (Barreau de Tarbes)

les acteurs bénévoles

ARNAUD Charlotte, BASTIEN RABNER Françoise, BOILEAU-BRANDOMIR Evelyne, BOUDOU Mathilde, CARLIER Mechtilde, COMBEMOREL Karine, DIRIBARNE SOMERS Hélène, FAVRE Elodie, FAUVEAU IVANOVIC Natacha, FEOKETCHANG Simone-Solange, FLOUZAT AUBA Marie-Dominique, FRAIGNEAU Françoise, GANON LECOMTE Flore.

GRANDCLEMENT Joëlle, MARASASU Bogdan, MARE Jeanne-Gisette, MARTIN Caroline, MARKARIAN Elsa, MOLLMANN Martin, NEKUIE Barnabé, NJEUKAM Lionel, PAULUS Jean-Michel, RICOULEAU Vincent, ROUCHY Noëlie, SHAHSHAHANI Eve, VERSCHUEREN Isabelle, VIDAL Anne.

75

bénévoles

29

salariés

7

salariés au siège

22

salariés sur
le terrain

34

missions conduites
à l'étranger

équipe du siège

Directeur : Hugo MOUDIKI JOMBWE
direction@avocatssansfrontieres-france.org

Secrétaire de direction : Emeline BARDON
secretariat@avocatssansfrontieres-france.org

Gestionnaire financier : Alexandre CROIZIERS DE LACVIVIER
finances@avocatssansfrontieres-france.org

Chargée de communication : Elodie HERISSON
communication@avocatssansfrontieres-france.org

Coordinatrice Asie : Séverine LACROIX
asie@avocatssansfrontieres-france.org

Coordinatrice Afrique : Julie CATEAU
afrique@avocatssansfrontieres-france.org

Coordinatrice du Réseau Avocats Sans Frontières : Anne LUTUN
coordination@asf-network.com

Webmestre : Rémi BACQUE
webmaster@avocatssansfrontieres-france.org

les stagiaires en 2012

Margaux CHAMPEIX, Magali DUMOND, Maylis ISSART, Marie MORETTO, Anna PLANAS, Evanthis REVEL, Laurence ROSENZWEIG, Lucas VASQUEZ

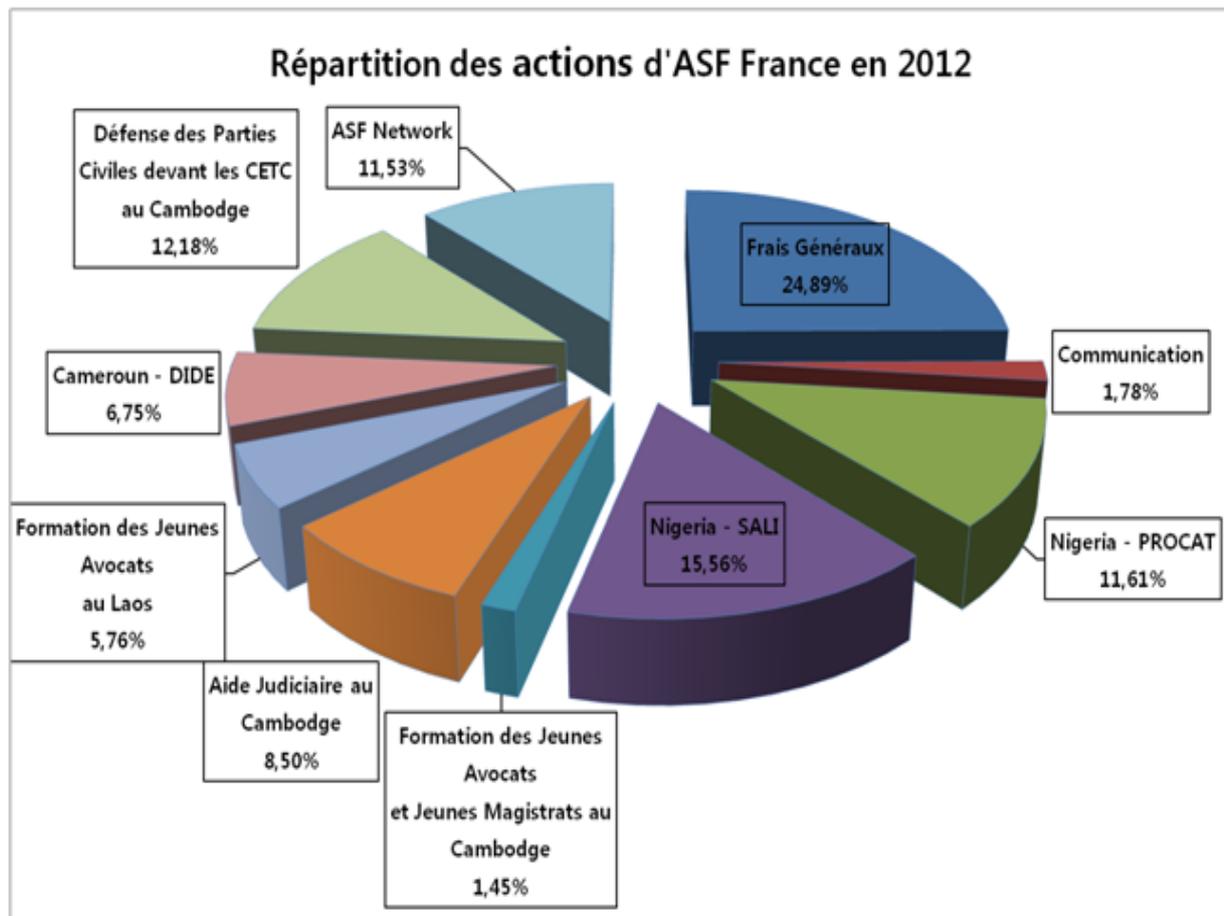
BILAN FINANCIER

La gouvernance de l'association est fondée sur les principes d'indépendance et de transparence financières

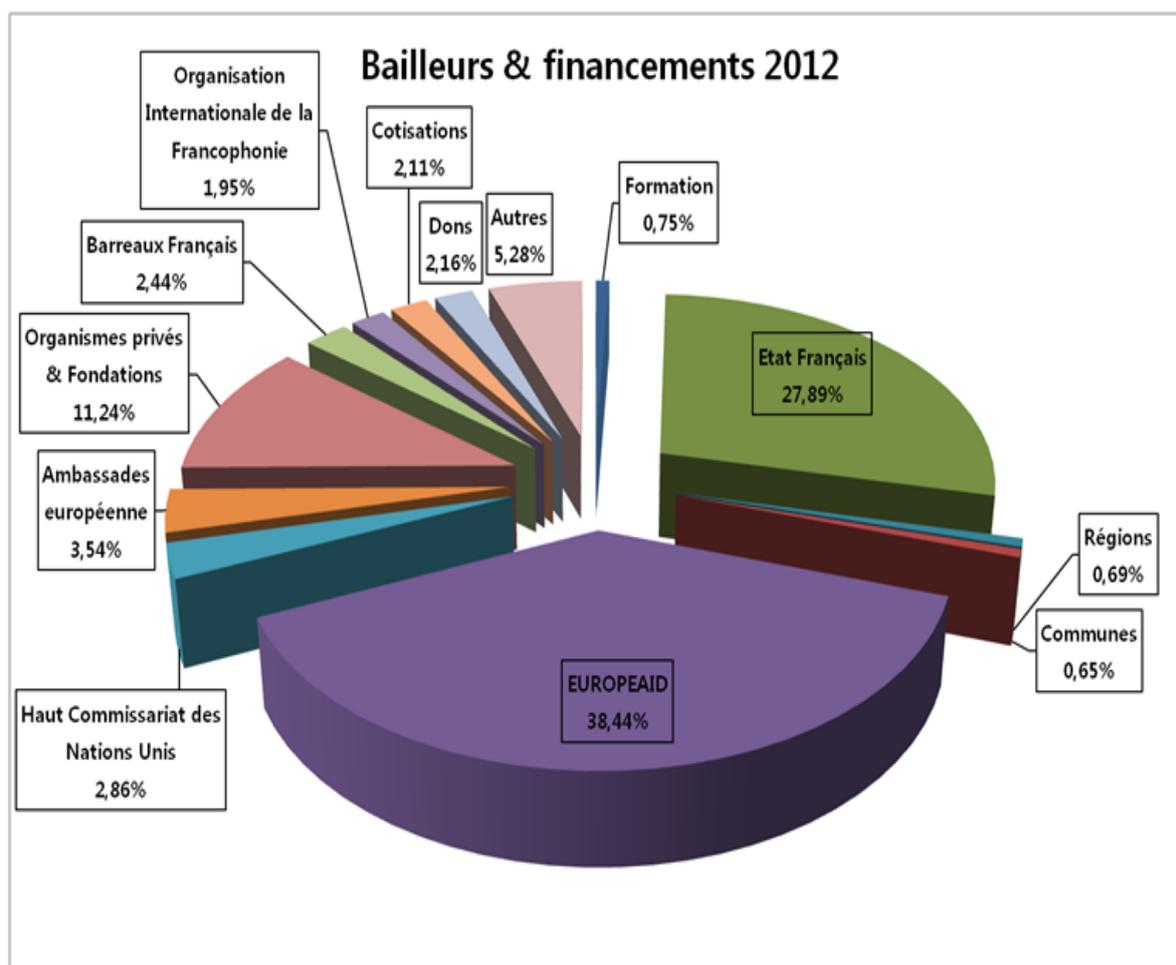
- **Indépendance** : ASF France est une association indépendante, tant du point de vue de sa philosophie d'action que du point de vue de ses moyens d'action.
- **Transparence financière** : ASF France, en tant qu'organisation de solidarité internationale, garantit à ses membres et à toute entité avec laquelle elle est en relation la transparence sur les actions, les finances et les

comptes de l'association. Elle s'engage au strict respect des règles comptables et de gestion en vigueur. Depuis sa création, ses comptes font l'objet d'une vérification et d'une certification indépendantes annuelles, dont les résultats sont accessibles. Par ailleurs, l'association instaure dans ses différentes actions le principe d'un contrôle de gestion interne, de l'évaluation indépendante, régulière et de l'audit externe.

Variation du budget entre 2011 et 2012 + 2,12 %



Pour financer ses actions dans le monde au service des plus vulnérables, ASF France s'appuie sur :



Valorisation du bénévolat

En 2012, 75 bénévoles ont effectué plus de 20 000 heures de travail pour ASF France.

La valorisation de cet apport est estimée à 2 065 000 euros

193 adhésions en 2012
56 barreaux adhérents
84 donateurs

PARTENAIRES ET SOUTIENS FINANCIERS

Ordres des Avocats :



Agen, Ain, Aix en Provence, Albertville, Albi, Alençon, Amiens, Angers, Ariège, Aurillac, Avignon, Bayonne, Belfort, Béthune, Brive, Bordeaux, Bourges, Brest, Caen, Chambéry, Charente, Chartres, Clermont-Ferrand, Coutances-Avranches, Cusset-Vichy, Dijon, Essonne, Eure, Hautes-Alpes, Hauts-de-Seine, La Roche-sur-Yon, Laval, Le Havre, Lyon, Marseille, Meaux, Mont de Marsan, Mulhouse, Nancy, Nantes, Poitiers, Pyrénées Orientales, Quimper, Reims, Rennes, Saint-Brieuc, Saint-Etienne, Saint-Nazaire, Saintes, Tarn-et-Garonne, Thonon-les-Bains, Toulouse, Tours, Val d'Oise, Valenciennes, Versailles

Organisations et cabinets d'avocats :

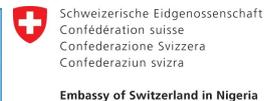
Conseil National des Barreaux, Clifford Chance



C L I F F O R D
C H A N C E

Organismes institutionnels :

Agence Française de Développement, EuropeAid, Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, Organisation Internationale de la Francophonie, Cabinet du Premier Ministre, Ambassades de France à l'étranger, FNUD, Ambassade de Suisse au Nigeria



Embassy of Switzerland in Nigeria



Collectivités territoriales :

Conseil Régional du Limousin, Conseil Régional Midi-Pyrénées, Conseil Régional Pays de la Loire, Mairie de Toulouse



Entreprises et mécènes privés :

Charity Aid Foundation, Legiteam, AGFAC Besançon, ERAGE, Association des élèves avocats de Lyon, Juris'cup, Fondation Léo Lagrange, Congrégation Divine Providence, FIFPL



MISSIONS INTERNATIONALES

Spécificités de l'action d'ASF France:

- ◆ Processus de préparation interne à l'intervention de tous les acteurs de l'association
- ◆ Pas de substitution, mais actions aux côtés des acteurs locaux à leurs demandes et en appui à la satisfaction de leurs besoins
 - ◆ Combinaison des interventions d'urgence et des interventions sur le long terme
- ◆ Processus d'autonomisation des acteurs locaux, notamment grâce à l'outil de formation et au renforcement des capacités

34 missions

75 bénévoles

20 000 heures de bénévolat

4 axes principaux d'intervention

- ◆ **Accès** au droit et à une justice équitable pour les personnes vulnérables
- ◆ **Renforcement** des capacités et autonomisation des acteurs locaux de la justice
- ◆ **Protection** et renforcement du libre exercice de la profession d'avocat au bénéfice des personnes vulnérables
- ◆ **Défense** d'urgence pour les défenseurs des droits de l'Homme et les personnes victimes d'injustices les plus graves



ACTIONS 2012...



...EN ASIE

Cambodge

- DEFENSE DES PARTIES CIVILES DEVANT LES CETC p.14
- RENFORCEMENT DES CAPACITES DES AVOCATS ET DE L'AIDE JUDICIAIRE p.16
- RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS LOCAUX : FORMATION DES AVOCATS CAMBODGIENS SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LA PROCEDURE PENALE p.18

Laos

- RENFORCEMENT DE LA PROFESSION D'AVOCAT EN REPUBLICQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO p.20

...EN AFRIQUE

Nigeria

- PROMOTION DES PRINCIPES DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES CONTRE LA TORTURE (ProCAT) p.22
- RENFORCEMENT DU ROLE DES AVOCATS DANS LA LUTTE CONTRE LA PEINE DE MORT (Saving Lives : SALI) p.24

Cameroun

- DIGNITE EN DETENTION : PROMOTION DU RESPECT DES REGLES MINIMALES DE DROIT POUR LES PERSONNES DETENUES EN MILIEU CARCERAL p.26

Mali

- RESPECT DES DROITS DES PERSONNES PRIVEES DE LIBERTE p.28

Tunisie

- RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DE L'INSTITUT SUPERIEUR DE LA PROFESSION D'AVOCAT (ISPA) p.29

RESEAU AVOCATS SANS FRONTIERES ET LA DEFENSE D'URGENCE

- RENFORCEMENT ET DEVELOPPEMENT DU RESEAU AVOCATS SANS FRONTIERES
- DEFENSE D'URGENCE DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME p. 30

LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE

p.34

EN ASIE

Cambodge



PROCES DES RESPONSABLES KMHERS ROUGES : DEFENSE DES PARTIES CIVILES DEVANT LES CETC*

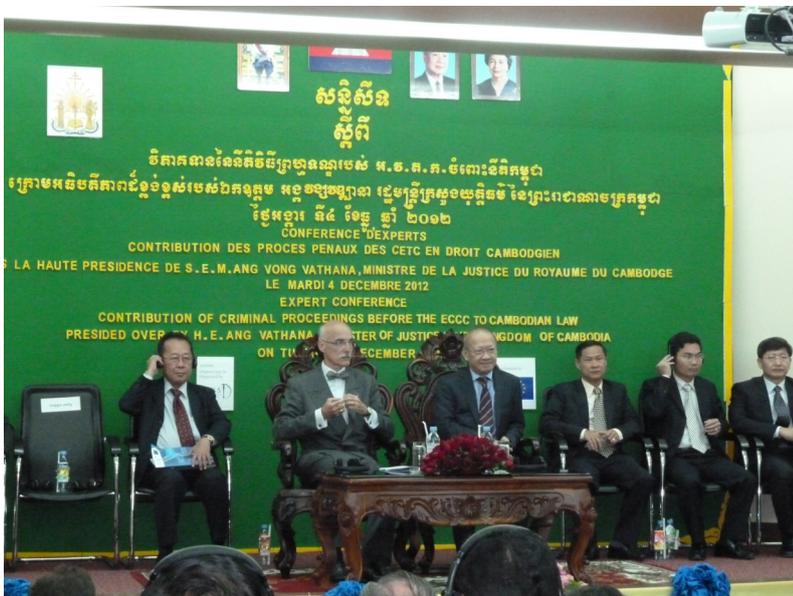
* Chambres Extraordinaires créées au sein des Tribunaux Cambodgiens

C'est en 2007 que sont entrées en fonction les Chambres extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens. Cette juridiction instituée par un accord entre les Nations Unies et le gouvernement cambodgien est chargée de juger les hauts responsables du régime des Khmers Rouges, qui a fait environ 1,7 millions de morts entre 1975 et 1979. Il s'agit d'un tribunal dont le personnel judiciaire est composé de 2/3 de cambodgiens et 1/3 d'internationaux.



Le projet d'Avocats Sans Frontières France vise à assurer la défense des victimes devant les CETC. En effet, au moment où devait commencer le premier procès devant ce tribunal - procès de Kaing Guek Eav, alias « Duch », ancien responsable du centre S21 où ont été enregistrées plus de 12000 morts par torture - il s'est avéré qu'aucun dispositif institutionnel de soutien n'avait alors été prévu pour la participation et la défense des victimes du procès.

ASF France a décidé de mettre en place, en partenariat avec le Barreau du Cambodge, un bureau d'appui et de défense des parties civiles.



Action réalisée en partenariat avec :
Association du Barreau
du Royaume du Cambodge

Rapport d'activités



Cette action est rendue possible grâce au soutien financier de : Agence Française de Développement, Ambassade de France, Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, Cabinet du Premier Ministre, Conseil National des Barreaux

REALISATIONS EN 2012

L'action d'ASF France aux côtés des victimes constituées parties civiles a porté, pour le moment, sur les deux premiers dossiers :

► **Dossier n°1:** Kaing Guek Eav, alias « Duch », condamné définitivement à la prison à perpétuité.



Après une première décision intervenue en 2010 condamnant Duch à 35 ans de prison, le travail réalisé aux côtés des parties civiles en appel à abouti, le 3 février 2012, à la condamnation de l'accusé à une peine de prison à vie et à la reconnaissance du préjudice de l'ensemble des parties civiles.

Il s'agit là de l'aboutissement de plusieurs années de travail depuis les premières rencontres de l'équipe d'ASF France avec les victimes, la constitution de dossiers, la production de nombreux mémoires, les audiences, jusqu'à cette décision finale. Au cours de ce procès, ASF France a représenté 28 parties civiles sur la centaine qui avait pu se constituer. Les avocats d'ASF France se relayaient à Phnom Penh aux côtés de confrères cambodgiens.

► **Dossier n°2 :** Khieu Samphan, Nuon Chea, Ieng Sary et Ieng Thirith



L'année 2012 a vu les auditions avancer dans ce dossier qui met en cause quatre hauts responsables du régime Khmer Rouge, notamment l'ancien chef de l'Etat Khieu Samphan, l'ancien Premier Ministre Nuon Chea, l'ancien Ministre des Affaires Etrangères Ieng Sary et l'ancienne ministre des affaires sociales Ieng Thirith. Dans ce dossier, ASF France assiste 1140 parties civiles sur un total de 3867.

Pour ce dossier, ASF France a opté pour l'installation d'une équipe permanente sur place avec un avocat international permanent et deux avocats cambodgiens soutenus par une équipe de juristes. Deux avocats permanents se sont succédés à ce jour sur place, Mes Barnabé Nekuie d'ASF Cameroun et Christine Martineau d'ASF France. Le rythme des audiences permet d'espérer une première décision au cours de l'année 2013.



L'équipe d'ASF France au Cambodge poursuit également les rencontres avec les victimes afin de les informer du déroulement de la procédure, de leurs droits et des enjeux des différentes étapes du procès.

Ces rencontres permettent également à ceux qui souhaitent se constituer parties civiles pour d'autres procès de pouvoir le faire.

Les membres de l'équipe du projet :

Responsable du projet : Martine JACQUIN (Barreau de Paris)

Avocats permanents : Barnabé NEKUIE (de janvier à juin 2012) et Christine MARTINEAU depuis juillet 2012

Avocats cambodgiens : KIM Mengky et MOCH Sovannary

Equipe du bureau d'ASF France à Phnom Penh : Céline TRUBLIN (Chef de mission), Brice POIRIER (juriste principal coordinateur)

EN ASIE

Cambodge



RENFORCEMENT DES CAPACITES DES AVOCATS ET DE L'AIDE JUDICIAIRE

Site du projet :

www.asffrance-cambodge.org

4 années de règne des Khmers Rouges suivies de plus d'une décennie de guerre civile ont ravagé les fondements de l'Etat au Cambodge. Le système judiciaire s'en trouva profondément affecté. Le Barreau créé en 1995 hérita d'un défi particulier concernant l'accès au droit et à la justice pour les populations vulnérables, notamment celles qui sont dans les provinces où ne se trouvait aucun avocat.



Action réalisée en partenariat avec :
Association du Barreau du Royaume du Cambodge,
Barreau de Brive

Un premier programme d'aide judiciaire avait été conduit par ASF France et le Barreau du Cambodge de 2006 à 2009. Le deuxième programme, commencé en 2010, s'est achevé au cours de l'année 2012.

REALISATIONS

Le programme a été mené sur deux volets : l'aide judiciaire et le renforcement des capacités des acteurs de l'aide judiciaire. Les résultats finaux se présentent comme suit :

► **Aide judiciaire :**

- ◆ 22 avocats ont été installés dans toutes les provinces du pays pour y délivrer un service gratuit d'aide judiciaire aux personnes indigentes.
- ◆ Près de 5000 dossiers traités en un peu plus de 3 ans.
- ◆ Sensibilisation de la population, des acteurs judiciaires et des autorités locales sur les possibilités d'une aide judiciaire gratuite.
- ◆ Des avocats de l'aide judiciaire ont développé au fil du temps une clientèle privée leur permettant de maintenir leur cabinet en province.



Cette action est rendue possible grâce au soutien financier de : Agence Française de Développement, Organisation Internationale pour la Francophonie, Conseil Régional du Limousin

► Renforcement des capacités des acteurs de l'aide judiciaire:

Deux actions de formations ont été conduites à ce titre en 2012 :

- ◆ Deux actions de formation par an à destination des 22 avocats de l'aide judiciaire et d'autres membres du barreau. Les formations ont porté sur les thématiques telles que : le rôle de l'avocat, le nouveau code de procédure pénale, l'utilisation des instruments juridiques internationaux en matière de droits de l'Homme...
- ◆ Formation de co-formateurs cambodgiens qui ont co-animé des sessions de formation aux côtés de formateurs français.
- ◆ Plusieurs séances de sensibilisation de l'équipe du projet auprès des autorités locales et des acteurs judiciaires dans les provinces.



PERSPECTIVES

Le programme d'aide judiciaire est arrivé à son terme au cours de l'année. C'est avec satisfaction qu'ASF France note que, bien que les avocats installés demandent à être soutenus, tous sont restés dans leur cabinet en province à la fin du projet et continuent d'assurer le service d'aide judiciaire auprès des populations indigentes.

En coopération avec le Barreau du Cambodge, des programmes d'aide judiciaire thématiques sont envisagés pour soutenir les avocats qui interviendront dans des domaines particuliers tels que l'application de la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants ainsi que le respect des garanties du à la personne privée de liberté. Ces programmes démarrent dès l'obtention des financements.

Les membres de l'équipe du projet :

Responsables du projet : Martine JACQUIN (avocate au Barreau de Paris) et François ROGER (ancien magistrat)

Equipe d'ASF France à Phnom Penh dédiée à ce projet : Céline TRUBLIN (chef de mission) et NAY Sinek, TOUCH Pisethsathya et HENG Sengdy (coordinateurs)

Equipe d'avocats du Programme d'Aide Judiciaire dans les provinces au Cambodge : OU Bunra, CHIM Dara, HONG Chansokha, MAK Boran, SAN Chuoy, PEUNG Yok Hiep, HUY Maing, PEOU Sreysuor, YORK Sambo, CHENG Monyrith, SUN Eam, KOY Veasna, HUON Chendorn, POL Sun, THAN Borey, HENG Sotheara, PHOUM Bunphann, POK Caroline, SOK Seam, CHAN Vannak, CHHORN Sophean, EK Kandara

EN ASIE

Cambodge



RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS LOCAUX DE LA JUSTICE : FORMATION DES AVOCATS CAMBODGIENS SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LES DROITS DE LA DEFENSE

Après la période sombre du régime des Khmers Rouges et deux décennies de guerre civile, le Cambodge se relève peu à peu d'une histoire lourde de conséquences sur l'état de son système judiciaire.

L'association du Barreau du Royaume du Cambodge (ABRC) créée le 16 octobre 1995 est passée de 25 avocats à près de 400 à ce jour. Le Centre de Formation professionnelle des Avocats cambodgiens (CFPA), créé en 2001 au sein de l'ABRC, accueille chaque année une nouvelle promotion d'élèves avocats qui a besoin d'être préparée à l'exercice de cette profession.

D'autres institutions ont été mises en place dans le cadre de la réforme du système judiciaire : ainsi, les formations aux métiers de la justice sont dispensées par l'Ecole Royale de la Magistrature, l'Ecole de formation de la Police et l'Ecole des Greffiers, regroupées au sein de l'Académie Royale des Professions Judiciaires basée à Phnom Penh.

Ce sont tous ces corps qui ont besoin d'être renforcés.

Le Centre de Formation Professionnelle des Avocats (CFPA), l'Association du Barreau du Royaume du Cambodge (ABRC), l'Ordre des Avocats de Nantes et Avocats Sans Frontières France (ASF France) ont mis en œuvre le programme « Renforcement des capacités des acteurs locaux : Formation des avocats cambodgiens sur les Droits de l'Homme et les Droits de la Défense » de janvier 2009 à juin 2012. Celui-ci succède à un premier programme qui a eu lieu de 2006 à 2008.

OBJECTIF

L'objectif du programme est de **participer au rétablissement de l'Etat de droit, à la promotion des Droits de l'Homme au Cambodge** par le renforcement des capacités des avocats et la diffusion auprès des acteurs judiciaires des règles et des principes protecteurs des droits de l'Homme.



Action réalisée en partenariat avec :

Association du Barreau du Royaume du Cambodge, Académie Royale des professions judiciaires abritant le Centre de Formation professionnelle des Avocats, et Ecole Royale de la Magistrature



Cette action est rendue possible grâce au soutien financier de : Ambassade de France, Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, Région Midi-Pyrénées, Région des Pays de la Loire.

REALISATIONS

Les trois années de projet ont permis les réalisations suivantes :

- ▶ **3 promotions d'élèves avocats formés** sur des thématiques telles que : « l'utilisation des conventions internationales protectrices des droits de l'Homme en droit interne », « l'application du nouveau code de procédure pénale », « les droits de la défense », et « le code pénal et le droit pénal des affaires ».
- ▶ **7 sessions de formations dispensées**
- ▶ **132 élèves avocats formés au total**
- ▶ **30 avocats en exercice formés**
- ▶ **20 praticiens et juristes cambodgiens formés à devenir formateurs**



PERSPECTIVES

Après la création de l'École des professions judiciaires au Cambodge, ASF France et ses partenaires cambodgiens envisagent un nouveau cycle d'action mettant l'accent sur la formation de formateurs dans la perspective d'autonomiser les acteurs cambodgiens.

Les membres de l'équipe du projet :

Responsable du projet : Martine JACQUIN (Barreau de Paris)

Superviseur pédagogique : Françoise GAUTRY (Barreau de Brive)

Les formateurs intervenus en 2011 : Hélène DIRIBARNE SOMERS (Barreau de Pau), Nicole DUMAS (Barreau de l'Ariège), Françoise GAUTRY (Barreau de Corrèze) et Jeanne Gisette MARE (Barreau du Cameroun)

Equipe d'ASF France à Phnom Penh : NAY Sinek, TOUCH Pisethsathya et HENG Sengdy (coordinateurs)

EN ASIE

Laos



RENFORCEMENT DE LA PROFESSION D'AVOCAT EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

Dans le cadre de la réforme judiciaire engagée dans le pays depuis 2007, le Barreau du Laos a souhaité renforcer la qualité des formations initiale et continue de ses membres ainsi que ses capacités à répondre aux besoins d'aide juridique des plus pauvres.

ASF France et le Barreau (Lao Bar Association) ont ainsi élaboré et mis en place un premier projet de formations destiné aux élèves avocats. Cette action d'une durée de 3 ans s'est achevée le 31 décembre 2012.



Action réalisée en partenariat avec :
Barreau du Laos (Lao Bar Association)

OBJECTIF

Le projet vise à contribuer au rétablissement de l'Etat de droit au Laos, et au renforcement de la profession d'avocat ainsi que de leur capacité à délivrer une aide juridique de qualité aux personnes vulnérables.



Cette action est rendue possible grâce au soutien financier de : Union européenne, Agence Française de Développement, Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, Organisation Internationale de la Francophonie.

REALISATIONS

Pendant les trois années de sa mise en oeuvre, le projet s'est déroulé selon deux axes : la formation des élèves avocats et la formation de co-formateurs laotiens.

► Formation des élèves avocats

- ◆ 6 sessions organisées pour 3 promotions d'élèves avocats au total.
- ◆ 2 sessions de formation pour chaque promotion d'élèves avocats principalement sur le rôle de l'avocat et l'utilisation en droit interne des instruments juridiques internationaux en matière de droits de l'Homme.
- ◆ 70 élèves avocats formés en 3 ans. 10 avocats en exercice ont également suivi la formation.

► Formation de co-formateurs

- ◆ Deux sessions de formation de co-formateurs par an.
- ◆ 20 praticiens et juristes laotiens formés aux méthodes pédagogiques.
- ◆ Co-animation des sessions de formation avec les co-formateurs déjà formés

► Elaboration d'un kit pédagogique pour la formation des avocats

PERSPECTIVES

Au terme de ces 3 années d'action pilote, les enseignements tirés de cette expérience ont permis le démarrage d'un nouveau programme triennal en 2013 avec le soutien de l'Ambassade de France au Laos. Le soutien à la profession d'avocat est une composante parmi d'autres concourant au renforcement de l'Etat de droit.

ASF France assurera aux côtés du Barreau, notamment :

- ◆ L'élaboration et la mise en place d'un cursus de formation initiale et continue des avocats.
- ◆ La formation et la constitution d'un pool de formateurs cambodgiens.
- ◆ Plusieurs sessions de formation des élèves avocats.
- ◆ Des séjours d'échanges et de partage entre le Barreau du Laos et des barreaux français.
- ◆ L'organisation de séminaires permettant de promouvoir la réflexion sur la construction d'un système judiciaire au Laos.



Les membres de l'équipe du projet :

Responsable du projet : Martine JACQUIN (Barreau de Paris)

Superviseur pédagogique : Fabienne TRUSSES NAPROUS, (Barreau de Trabels)

Les formateurs intervenus en 2012 : Evelyne BOILEAU (Barreau de Clermont Ferrand), Simone-Solange FEOKETCHANG (Barreau du Cameroun), Henri NAYRAL de PUYBUSQUE (Barreau de Toulouse) et Vincent RICOULEAU (Barreau de Saint Nazaire).

Equipe d'ASF France à Vientiane : Somchine PHANNARATH, Phivath VORACHAK

EN AFRIQUE

Nigeria



PROMOTION DES PRINCIPES DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES CONTRE LA TORTURE (ProCAT)

ASF France mène des actions depuis près de 10 ans au Nigeria, suite à son intervention en 2003 en soutien à la défense d'Amina Lawal, jeune femme condamnée à la lapidation par un tribunal charia pour avoir eu un enfant hors mariage. Le procès a été l'occasion d'identifier les nombreuses failles du système judiciaire nigérian. Sur la base d'un travail commun d'identification des besoins avec les acteurs nigériens, la lutte contre la pratique de la torture a été ciblée comme étant l'une des urgences dans le domaine du respect des droits de l'Homme dans le pays.

Bien que le Nigeria ait ratifié la Convention des Nations Unies contre la Torture en 2001, de nombreux obstacles s'opposent à son application effective : non-respect des droits fondamentaux au niveau des enquêtes de police, dysfonctionnement des services d'aide juridictionnelle, procédures abusives, etc. La torture est communément utilisée lors des gardes à vue afin d'obtenir des aveux. L'assistance judiciaire est quasi inexistante : l'accès au droit et à la justice est très difficile pour les personnes vulnérables.

Etats cibles : avec la perspective d'élargir ultérieurement l'action dans d'autres Etats, quatre Etats cibles ont été choisis pour cette première action : Kaduna, Kano, Lagos et Plateau (Jos City)



Le projet conduit depuis 2009, s'est achevé en 2012. Il a été mis en œuvre en partenariat avec le LEGAL AID COUNCIL Of Nigeria (LACON) et le Nigerian Bar Association

Le projet visait à contribuer à la réduction des actes de torture et de mauvais traitements subis au cours de la procédure judiciaire grâce à la mobilisation des acteurs judiciaires nigériens et à la sensibilisation de la population.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Embassy of Switzerland in Nigeria



Cette action est rendue possible grâce au soutien financier de : Union européenne, Ambassade de Suisse au Nigeria et Agence Française de Développement .

REALISATIONS EN 2012

Le projet a offert une assistance judiciaire gratuite à 419 personnes victimes de torture et ASF a obtenu la libération de 104 détenus.

Grâce au travail sans relâche des 8 avocats nigériens participant au projet, une jurisprudence significative en matière de lutte contre la torture a vu le jour. Les cours de justice nigérianes, saisies au moyen d'une procédure spéciale par les avocats du projet, ont à 20 reprises condamné l'utilisation de la torture et déclaré ces actes contraires à la Constitution. Dans 11 cas, elles ont décidé du versement de dommages et intérêts. Les avocats nigériens ont ainsi des outils juridiques précieux à utiliser pour renforcer le respect des droits des victimes de violations des droits de l'Homme.



Formation des acteurs judiciaires

Plusieurs formations ont été organisées dans les États cibles. Au total, 237 acteurs judiciaires ont été formés à la Convention des Nations Unies contre la Torture, et aux recours régionaux et nationaux pour les cas de torture. Lors de tables-rondes, ces acteurs ont indiqué observer un changement dans leur manière d'exercer leur profession. Par exemple, des magistrats font désormais attention aux circonstances dans lesquelles les preuves ont été obtenues et écartent les aveux obtenus sous la torture.

Sensibilisation

Le projet a mis l'accent sur la sensibilisation des organisations de la société civile et des leaders communautaires à la Convention des Nations Unies contre la Torture. Au cours d'ateliers menés par l'équipe, des représentants de ces organisations ont acquis les outils nécessaires pour aborder les questions relatives à la torture dans leur travail quotidien auprès des populations.

◀ *Groupe de travail autour d'une session de formation à Jos, Etat du Plateau, juin 2012*

Participants à une session de sensibilisation sur la lutte contre la torture, juin 2012 ▶



Démarré en 2009, le projet a pris fin en décembre 2012. Une nouvelle action de lutte contre la torture au Nigeria est en cours d'élaboration afin de poursuivre et étendre l'impact des résultats recueillis dans d'autres régions du pays.

Les membres de l'équipe du projet :

Responsable du projet : Ivan PANEFF

Les référents : Jean-Sébastien MARIEZ (référent Suivi de cas), Cécile OSTIER (référent Formations), Pierre-Frédéric DEGON (référent Sensibilisation),

Bureau local à Abuja : Céline LEMMEL (chef de mission), Barbara MAIGARI (Coordinateur de projet), Rotkang KYUNI (Avocate sénior en charge de la supervision), Angela UWANDU (assistante juridique), Sifon ESSIEN (chargé de communication), Obiora DIRU (logisticien)

EN AFRIQUE

Nigeria



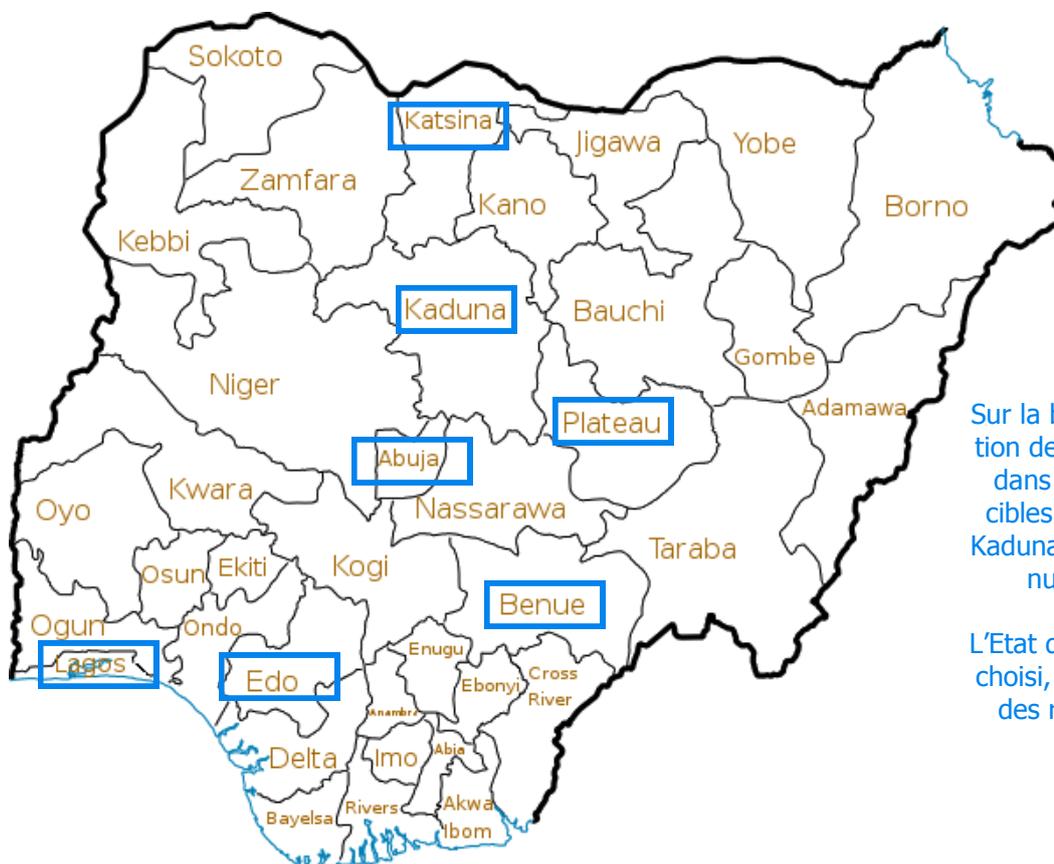
RENFORCEMENT DU ROLE DES AVOCATS DANS LA LUTTE CONTRE LA PEINE DE MORT (Saving Lives : SALI)

Le Nigeria est un des plus grands pays d'Afrique où la peine de mort est encore utilisée et légalement autorisée. Un moratoire a cependant été imposé en 2004 sur les recommandations d'un groupe de travail sur la peine de mort mis en place par l'ancien Président Obasanjo. Il devait être la première étape vers l'abolition de la peine de mort. Trois exécutions ont pourtant eu lieu en 2007 dans l'Etat de Kaduna. De plus, le nombre de détenus dans le couloir de la mort ne cesse d'augmenter. De manière globale, l'ensemble de la société est très peu informée sur la thématique de la peine de mort. Aussi, cette sentence continue d'être prononcée, et les prisonniers sont envoyés dans les couloirs de la mort sans aucune garantie légale.



Action réalisée en partenariat avec :
National Human Rights Commission, Nigerian Bar Association et Access to Justice

**Réduire le nombre de personnes
encourant la peine de mort, condamnées
à mort lors d'un procès, ou définitivement
condamnées à la peine de mort, par le biais
de l'engagement de la société civile, des ac-
teurs judiciaires et politiques et en
particulier des avocats, visant à améliorer
la défense des prisonniers et leurs
conditions de détention.**



Sur la base de la concentration des condamnés à mort dans le pays, les 7 Etats cibles du projet : Katsina, Kaduna, Plateau, Abuja, Benue, Edo et Lagos.

L'Etat de Borno, initialement choisi, a été supprimé pour des raisons de sécurité.



REALISATIONS EN 2012

Au Nigeria, le débat sur la peine de mort est vif avec une société civile désireuse de faire avancer les arguments pour l'abolition.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet mené par ASF France en partenariat avec la Commission Nationale des Droits de l'Homme, le Barreau du Nigeria et l'ONG Access to Justice.

► Renforcement des capacités des avocats

Les avocats du projet ont été formés sur les différentes techniques judiciaires à utiliser pour assurer la défense d'une personne condamnée à mort ou encourant cette peine. Ils se sont ensuite rassemblés à deux reprises à Abuja pour un partage d'expériences et de conseils sur les stratégies juridiques à mettre en œuvre.



Equipe du projet et participants à la conférence de sensibilisation à Bénin City en 2012 dans l'Etat d'EDO.

► Assistance judiciaire

Des visites régulières dans les prisons des Etats cibles ont permis d'évaluer la situation carcérale des détenus condamnés ou encourant la peine de mort qui ont bénéficié de l'assistance judiciaire gratuite des avocats nigériens du projet. Dans l'Etat d'Edo, l'équipe a dû faire face au cas urgent de 4 condamnés dont l'exécution était imminente. L'intervention de différentes organisations a permis qu'une grâce soit accordée pour l'un, une commutation de peine pour un autre, et deux ont eu leur exécution suspendue mais la situation reste fragile et sous surveillance des avocats sur place.

► Sensibilisation

Une conférence de lancement du projet a réuni à Abuja quelques 80 représentants de l'exécutif, de l'Assemblée Nationale et du pouvoir judiciaire nigérien ainsi que des organisations de la société civile. Trois conférences de sensibilisation ont été organisées dans les Etats du Benue, Edo et Lagos afin de poursuivre le débat sur la peine de mort au Nigeria et d'apporter des éléments tendant à l'abolition de cette peine. Il apparaît que les différents acteurs politiques et judiciaires de ces Etats restent divisés sur la question. Toutefois, différents soutiens émergent et la société est de plus en plus engagée sur la voie de l'abolition.

Participants à la formation des avocats sur les stratégies de défense face à la peine de mort, 2012.



L'année 2013 permettra de multiplier les procédures judiciaires pour obtenir des jurisprudences significatives ainsi que d'intensifier les actions de sensibilisation. Compte-tenu du contexte sécuritaire, la stratégie de mise en œuvre du projet est régulièrement affinée et adaptée aux circonstances.

Les membres de l'équipe du projet :

Responsable du projet : Ivan PANEFF

L'équipe : Jean-Sébastien MARIEZ (réfèrent Suivi de cas), Cécile OSTIER (réfèrent Formations), Pierre-Frédéric DEGON (réfèrent Sensibilisation), Mathilde BOUDOU, Mechtilde CARLIER, Flore GANON-LECOMTE, Elodie FAVRE, Caroline MARTIN, Martin MOLLMANN, Bogdan MARASASU, Lionel NJEUKAM, Eve SHAHSHAHNI.

Bureau local à Abuja : Céline LEMMEL (chef de mission), Kolawole OGUNBIYI (avocat sénior en charge de la supervision), Angela UWANDU (coordinateur de projet), Obiora DIRU (logisticien), Sifon ESSIEN (chargé de communication)

DIGNITE EN DETENTION : PROMOTION DU RESPECT DES REGLES MINIMALES DE DROIT POUR LES PERSONNES DETENUES EN MILIEU CARCERAL

CONTEXTE

Au sein d'un système judiciaire déjà en difficulté, par manque de moyens, de ressources humaines, de culture du respect des droits, ou encore du fait d'une corruption banalisée, le milieu carcéral camerounais est dans un état inquiétant. Selon les chiffres fournis par l'Etat camerounais au Comité de lutte contre la torture des Nations unies en mars 2010, il y aurait dans les prisons camerounaises,

Sur un total de 23 196 détenus, 14 265 prévenus en attente de jugement

Une intervention dans les lieux de privation de liberté est donc essentielle et urgente afin d'informer les détenus de leurs droits, et de sensibiliser les professionnels au respect des droits fondamentaux des détenus.

OBJECTIFS

Le projet a pour but de renforcer la connaissance et le respect des règles et garanties minimales dues à la personne privée de liberté.

Il se déroule à travers une assistance judiciaire gratuite aux détenus les plus vulnérables, une sensibilisation des détenus à leurs droits et des formations des acteurs judiciaires intervenant tout au long de la chaîne pénale.

REALISATIONS EN 2012

Le projet commencé en 2011 pour une durée de 3 ans a connu en 2012 un rythme d'activité soutenu.

► Visites de prison et sensibilisation des détenus

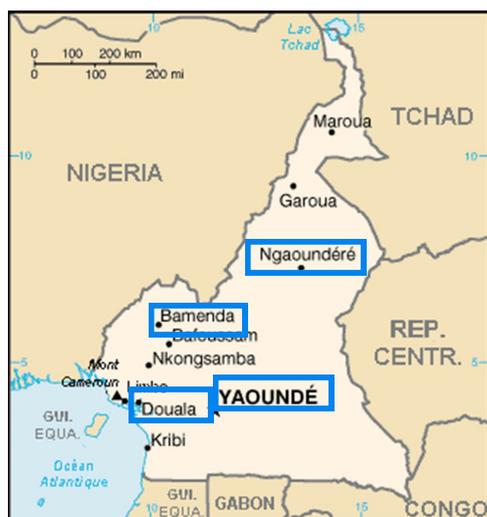
Des visites de prison ont été organisées régulièrement dans chaque localité ciblée. Les avocats ont ainsi apporté des conseils juridiques à 2288 détenus au total lors de consultations individuelles. Les avocats ont également sensibilisé les détenus à leurs droits avec notamment la distribution d'affiches et de flyers.

► Assistance judiciaire

Les visites de prison ont permis d'identifier les cas les plus graves et qui sont susceptibles de bénéficier d'une assistance judiciaire gratuite par un avocat du projet. 292 cas ont ainsi été sélectionnés et sont suivis par des avocats pro bono. Parmi les cas les plus emblématiques celui de Joshué Mapack dont la condamnation à mort a pu être commuée en peine de prison de 25 ans grâce à la défense de Bisseck Essai, avocat membre d'ASF Cameroun.

► Formation des acteurs judiciaires

Les premières formations ont été organisées avec succès en octobre 2012 à Bamenda et N'Gaoundéré. Les avocats d'ASF Cameroun secondés par les avocats d'ASF France ont ainsi formé 82 acteurs judiciaires – avocats, magistrats, officiers de police judiciaire, gendarmes, personnel pénitentiaire – aux standards minimum garantis aux personnes privées de liberté. Les participants ont accueilli cette initiative avec un grand enthousiasme, rappelant la pertinence de ce type d'action.



▲ Localités cibles : Douala, Yaoundé, Bamenda et N'Gaoundéré





◀ Une vue des participants lors de la restitution d'un atelier de mise en situation lors de la session de formation à N'Gaoundéré .

Les participants à la session de formation à N'Gaoundéré avec leurs parchemins, entourés de formateurs : Me Barnabé Nekuie, Président d'ASF Cameroun, Me Marie-Pauline Pondy, Trésorière d'ASF Cameroun, Charlotte Levi, Chef de projet ASF France, Ferdinand Djammen Nzepa, Secrétaire Général d'ASF France .



PERSPECTIVES 2013

Les 3 axes du programme se poursuivent en 2013 ; ainsi sont envisagées :

- ◆ Deux sessions de formations dans chacune des localités cibles
- ◆ Trois visites de prisons
- ◆ La défense d'environ 300 cas supplémentaires.

Les membres de l'équipe du projet :

Responsable du projet : Charlotte LEVI (Barreau du Tarn et Garonne)

Acteurs du projet en France : Karine COMBEMOREL, Annie DELAHAIE, Ferdinand DJAMMEN NZEPA, Nicole DUMAS, Isabelle DURAND, Marie-Dominique FLOUZAT-AUBA, Anne VIDAL, Françoise FRAIGNEAU

Avocats membres d'ASF Cameroun et Barreau du Cameroun

Equipe au Bureau du projet à Douala au Cameroun : Désiré OLOMO (Coordinateur du bureau jusqu'en mars 2013) et Louise NDOUMBE (Secrétaire comptable)



ASF Cameroun, témoin au quotidien des conditions de détention au Cameroun, est à l'origine du projet et partenaire officiel de l'action avec le Barreau du Cameroun.

Censée démarrer au cours de l'année 2012, l'action au Mali n'a pu commencer en raison de la situation sécuritaire dans le pays, marquée par le coup d'état de mars 2012 suivi de l'occupation de plus de la moitié du territoire malien par des groupes armés divers et la guerre qui s'en est suivie contre ces groupes armés notamment avec l'intervention de la France dans le pays à partir de janvier 2013.

L'action devrait effectivement commencer au second semestre de l'année 2013

CONTEXTE

Le système judiciaire malien présente diverses défaillances qui conduisent à des violations des droits des détenus. Les centres de détention maliens sont souvent surpeuplés, la majorité des détenus étant en attente de procès, n'ayant ni avocat ni même parfois de dossier. De plus, l'ensemble des justiciables ne connaissent pas leurs propres droits et les moyens de les faire valoir. Le Mali compte en effet moins de 275 avocats, dont l'immense majorité exerce dans la capitale, pour près de 14 millions d'habitants. Malgré la loi 01-082 du 24 août 2001 portant création du système d'aide judiciaire, aucun système n'est effectif à ce jour.

OBJECTIF

Le projet vise à renforcer le respect des standards et garanties minimales dues à la personne privée de liberté au sein du milieu carcéral malien.

PRINCIPALES ACTIONS ET RESULTATS ATTENDUS

Le projet prévoit l'organisation de formations à destination des acteurs judiciaires maliens ainsi que des visites régulières dans les prisons ciblées afin d'apporter des conseils juridiques aux détenus. Les résultats suivants en sont attendus:

- ◆ Les détenus des prisons de Bamako, Kati et Kayes bénéficieront de consultations juridiques gratuites
- ◆ Environ 500 acteurs judiciaires intervenant en milieu carcéral seront formés aux règles minimales garantissant les droits des personnes privées de liberté.
- ◆ Un dialogue sera entamé entre les acteurs judiciaires et des résolutions seront prises pour améliorer les conditions de détention et le respect des garanties prévues tout au long de la procédure pénale.

Les membres de l'équipe du projet :

Responsable du projet : Jean-Claude Nicod (Magistrat honoraire)

Acteurs du projet en France : Françoise Bastien-Rabner, Joëlle Grandclément, Elsa Markarian, Elisabeth Rabesandratana, Noëlie Rouchy, Isabelle Verschueren.



Cette action est rendue possible grâce au soutien financier de l'Union européenne

RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DE L'INSTITUT SUPERIEUR DE LA PROFESSION D'AVOCATS (ISPA)

CONTEXTE

Sous le règne de Ben Ali, la profession d'Avocat en Tunisie a payé un lourd tribut pour son engagement en faveur des libertés et des droits de l'Homme. Plusieurs interventions avaient ainsi été réalisées afin de soutenir les avocats et autres défenseurs des droits de l'Homme menacés en Tunisie.

Depuis la révolution dite des jasmins avec la chute de Ben Ali le 14 janvier 2011, la Tunisie vit une période de transition visant à construire un régime démocratique. L'une des clés de voûte de cette construction est le système judiciaire.

OBJECTIFS

L'action menée se situe dans le cadre de l'amélioration du système judiciaire, le renforcement et la consolidation d'un Etat de droit ainsi que du respect des droits de l'Homme. Dans le cadre d'un marché de service de l'Union Européenne, l'action vise à proposer une nouvelle organisation de l'ISPA et une consolidation du dispositif de formation des avocats s'inscrivant dans le contexte de transition vers un régime démocratique.



PRINCIPALES ACTIONS ET RESULTATS

Les cinq principaux résultats de l'action commencée en février 2012 sont :

- ◆ Proposer une organisation administrative et financière de l'ISPA (meilleure gestion, indépendance pédagogique...)
- ◆ Mettre en place un dispositif de sélection des formateurs et de formation de formateurs
- ◆ Procéder à une révision complète du programme de formation initiale (en orientant davantage la formation vers la pratique)
- ◆ Elaborer un plan d'action visant le développement de la formation continue des Avocats (analyse des besoins, formulation des propositions, élaboration d'un plan d'action)
- ◆ Favoriser les axes de coopération internationale de l'ISPA avec d'autres Instituts de formation des Avocats (échanges de bonnes pratiques, stages à l'étranger).



RESEAU AVOCATS SANS FRONTIERES

www.asf-network.org



ASF
NETWORK

LE RESEAU ASF EN CHIFFRES :

- ◆ **16** : le nombre d'associations ASF membres du Réseau ASF en 2013.
- ◆ **14** : le nombre de défenseurs des droits de l'Homme suivi par le Réseau ASF depuis 2010.
- ◆ **2** : le nombre de formations : une sur les outils de gestion de projet et d'association et une sur la défense d'urgence à l'attention des avocats membres du Réseau ASF en 2012.
- ◆ **3** : le nombre de newsletters en français, anglais, espagnol et arabe en 2012.
- ◆ **5** : les soutiens à des microprojets menés par les ASF Brésil, ASF Colombie, ASF Congo, ASF Mauritanie et ASF Togo dans leurs pays respectifs en 2012.
- ◆ **1** : conférence internationale à Londres sur le thème « Internationalisation de la protection des droits humains et de leurs défenseurs : l'action du Réseau ASF au service des plus vulnérables ».

DEFENSE D'URGENCE :

Depuis 2010, le Réseau ASF s'est mobilisé pour quatorze cas de défenseurs des droits de l'homme au Bahreïn, Cameroun, Djibouti, Iran, Libye, Maroc, Mauritanie, Pakistan, République Démocratique du Congo, Togo, Turquie et Soudan.

Témoignage Togo – Max Savi-Carmel – Rédacteur journal Tribune d'Afrique au Togo 05.2011



« Pour nous, le soutien d'ASF était très important, pas seulement le soutien financier, mais beaucoup plus pour l'aura de notre association, l'impact que ça peut avoir. C'était important que le plaignant ainsi que le pouvoir togolais (qui nous soutient) sachent quand même que l'image du Togo est atteinte par cette affaire aux yeux d'organisations internationales et que d'autres structures internationales en soient informées (notamment ASF, RSF, que l'on connaît bien au Togo), afin que tout ceci puisse mettre une pression psychologique et politique sur eux. Je crois que cette affaire a eu un réel impact au Togo. [...] Nous avons pu bénéficier d'un avocat de qualité. C'était la première fois que je le voyais

plaider, et l'argumentation avait l'air solide. Le premier procès n'avait duré que douze minutes et il n'y avait pas d'avocat en face. Nous nous réjouissons que cette fois-ci le procès ait été très équitable dans son déroulement : nous avons eu droit à la parole, le droit d'apporter tous les éléments que l'on voulait (la justice les a d'ailleurs reçus avec beaucoup d'humilité).

[...]

Nous pensons que, du fait qu'ASF nous ait trouvé un avocat compétent et que cet avocat soit membre du Réseau, il était obligé de faire du bon travail, aussi bien pour défendre son honneur, que celui des autres dont il est le responsable au Togo depuis peu. C'est ce que l'on souhaitait. »

Barhein : Nabeel Rajab, défenseur des droits de l'Homme condamné à deux ans de prison



Le 16 août 2012, Nabeel Rajab, président du Bahrain Centre for Human Rights et Directeur du Gulf Centre for Human Rights a été condamné à trois ans de prison pour rassemblement illégal.

Le 10 juillet 2012, dans une autre affaire, Nabeel Rajab est condamné à trois mois de prison pour avoir envoyé un tweet au sujet du Premier Ministre du Bahreïn.

Le réseau ASF, représenté par ASF Suède et présent lors du verdict du 11 Décembre 2012 soutient activement les avocats de Nabeel Rajab qui a été condamné à 2 ans d'emprisonnement.

Cameroun : la défense des homosexuels



Jonas Singa Kumie et Franky Djome, deux jeunes camerounais ayant eu des rapports sexuels à bord d'un véhicule dans le quartier Essos, à Yaoundé, en juillet 2011 ont été inculpés de "faits d'homosexualité". Ils avaient été condamnés en première instance à la peine maximale prévue pour ce délit, soit cinq ans de prison ferme assortis d'une amende de 200 000 F CFA (300 €). ASF Suisse, représentant le Réseau ASF, s'est rendu à Yaoundé aux audiences aux côtés d'ASF Cameroun et de l'association camerounaise ADEFHO.

Le 7 janvier 2013, la Cour d'appel du Centre à Yaoundé a déclaré non coupables Jonas Singa Kumie et Franky Djome du délit d'homosexualité reconnaissant que les conditions d'application de l'article 347 bis du Code Pénal n'étaient pas réunies.

Djibouti – Juge Mohamed Cheick Souleiman



Interpellé le 21 novembre 2011 sur ordre du parquet, le juge Mohamed Cheick Souleiman Cheick Moussa a été placé en détention provisoire sous les chefs d'accusation d' « incitation au rassemblement sur la voie publique, de provocation directe à la rébellion, d'outrage envers le Président de la République et de détention d'armes, munitions et matériel de guerre ». Cette arrestation intervient à la suite des mouvements de manifestation et d'opposition au pouvoir dans le pays. Le Réseau ASF a constitué une équipe d'avocats, conduite par Fabienne Trusses d'ASF France, chargée d'intervenir pour la défense aux côtés de l'avocat djiboutien Zakaria Abdillahi.

Le 25 mai 2012 le juge Souleiman est libéré après une demande de mise en liberté présentée par Me Zakaria et Me Trusses. Les avocats ont déposé un mémoire devant la Chambre d'accusation afin qu'il soit mis fin aux poursuites à l'encontre de Mohamed Cheick Souleiman Cheick Moussa.

Djibouti – Journaliste Houssein Ahmed Farah



Le 8 août 2012, M. Farah a été arrêté et accusé de s'être soustrait au contrôle judiciaire auquel il était soumis depuis le 23 juin 2011 suite à des accusations de "participation à un mouvement insurrectionnel" remontant au mois de février 2011.

Le dimanche 18 novembre 2012, la Cour d'appel de Djibouti a accédé à la 4ème demande de mise en liberté du journaliste Houssein Hamed Farah de La Voix de Djibouti, membre de la Ligue Djiboutienne des droits humains (LDDH). Cependant, la chambre d'accusation a également décidé de maintenir les poursuites. L'avocat membre du Réseau ASF, Ferdinand Djammen Nzepa, et l'avocat djiboutien vont introduire un pourvoi en cassation pour obtenir la nullité de la procédure.

Turquie – Des avocats arrêtés



Mme Filiz Kalayci, M. Hasan Anlar, M. Halil Ibrahim Vargün et M. Murat Vargün, avocats au Barreau d'Ankara ont été arrêtés en mai 2009 par l'Unité anti-terroriste de la police d'Ankara. Ils ont été libérés quelques jours plus tard, mais Mme Filiz Kalayci a été arrêtée de nouveau fin mai 2009 et a retrouvé sa liberté seulement en janvier 2010. Ils sont tous accusés d'appartenance et d'assistance à une organisation illégale. Ils sont tous impliqués dans la défense des droits de l'Homme et sont connus comme défenseurs des droits de l'Homme.

RESEAU AVOCATS SANS FRONTIERES

www.asf-network.org



ASF
NETWORK

Soudan – Des condamnations inquiétantes

Témoignage d'un journaliste soudanais réfugié en France – Décembre 2012

«La campagne pour obtenir la libération des détenus d'opinion a été rendue possible grâce à la coopération d'ASF et à son intervention afin d'assurer la justice et l'Etat de droit au Soudan. »

En mars 2012, Jalila Khamis Koko, enseignante et activiste des Droits de l'Homme, a été kidnappée chez elle à Khartoum. Toujours en détention, elle est inculpée de cinq chefs d'accusation, dont trois passibles de la peine de mort. En octobre 2012, la journaliste soudanaise Somaya Ibrahim Hundosa a été enlevée et torturée physiquement par le personnel de sécurité. En novembre 2012, 34 femmes ont été arrêtées à Kadugli, et ont été forcées par la sécurité de répondre à tous leurs appels téléphoniques privés à travers un système d'enregistrement audio.

2013 : la défense d'urgence au cœur des activités du Réseau ASF

Grâce au soutien de la Fondation Clifford Chance, et ce jusqu'en 2012, le Réseau ASF n'a cessé de se développer et de se renforcer.

Chaque jour le réseau ASF reçoit de plus en plus de sollicitations. Avec son réseau d'avocats dans le monde et les associations ASF présentes dans 16 pays, le réseau ASF soutient concrètement les défenseurs des droits de l'homme.

L'année 2013 s'annonce fructueuse pour le réseau ASF qui envisage de continuer son développement avec le suivi des activités en cours, et avec de nouvelles activités de défense d'urgence d'avocats, de défenseurs des droits de l'homme et de citoyens.



Pour **Said Yousif**, défenseur des droits de l'Homme et Vice-Président du Bahrain Center for Human Rights en liberté provisoire depuis le 17 janvier 2013, le Réseau ASF continue sa mobilisation.

Après les acquittements, le 7 janvier 2013, de **Jonas et Francky**, accusés d'homosexualité au Cameroun, le Réseau ASF salue le courage des juges camerounais qui ont su dépasser la pression et l'hostilité de l'opinion publique ainsi que les réquisitions du ministère public qualifiant l'homosexualité « d'abomination ».

Le Réseau ASF soutient également les avocats turcs victimes d'arrestations récurrentes sur le fondement des lois antiterroristes depuis 2011.

Le réseau ASF continue de soutenir l'avocate **Nasrin Sotoudeh**, condamnée à onze ans de prison pour "atteinte à la sûreté de l'Etat" en janvier 2011 et qui s'est vue décerner le vendredi 26 octobre 2012, le prix Sakharov « pour la liberté de l'esprit ».



Pour 2013, le réseau Avocats Sans Frontières est à la recherche de parrains pour pouvoir continuer son combat contre l'impunité. Le soutien de nouveaux partenaires lui permettra de développer des actions de défense en faveur d'une justice plus équitable, accessible au plus grand nombre.



Responsable de projet Réseau ASF : François CANTIER

Coordination du réseau ASF : Anne LUTUN

Membres du Réseau ASF :

- ◆ ASF Brésil : Président : Jean CARBONERA
- ◆ ASF Cameroun : Président : Barnabé NEKUIE
- ◆ ASF Colombie : directrice : Julia MOREIRA
- ◆ ASF Congo : Président : Roger BONGOTO
- ◆ ASF France : Président : Philippe MORICEAU
- ◆ ASF Guinée : Président : Michel SONOMOU
- ◆ ASF Italie : Président : Paolo IORIO
- ◆ ASF Mali : Président : Hamadi KAREMBE
- ◆ ASF Mauritanie : Président : Saidou LY
- ◆ ASF Pays-Bas, Président : Hein KARSKENS
- ◆ ASF Pérou : Présidente : Sonia Hilario CRUZ
- ◆ ASF République Démocratique du Congo : Richard BONDO
- ◆ ASF Sénégal : Président : Yare FALL
- ◆ ASF Suède : Président : Claës FORSBERG
- ◆ ASF Suisse : Présidente : Saskia DITISHEIM
- ◆ ASF Togo : Président : Ohini SANVEE

LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE

Outre son statut d'organisation de solidarité internationale, ASF France est déclarée comme organisme de formation par la Direction Régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

ASF France est convaincue du caractère indispensable de l'outil de formation en tant qu'instrument de renforcement des capacités des praticiens.

L'association mène 2 types d'action de formation :

=> A destination des praticiens locaux du droit et de la justice : ces actions font partie intégrante des programmes se déroulant dans chaque pays et permettent l'autonomisation des acteurs locaux.

=> Les praticiens intervenant dans les missions d'ASF France : tous les intervenants d'ASF France suivent une préparation à leur intervention incluant un cursus méthodologique et un cursus technique sur diverses thématiques du droit.

Les formations d'ASF France peuvent être comptabilisées au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF), sont homologuées par le Conseil National des Barreaux et peuvent être prises en charge par le FIFPL (Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux) pour les avocats exerçant en France.

Elles sont encadrées par Marie-José CANTIER-HERRMANN, expert en formation et en ingénierie pédagogique : elle conçoit et anime les formations de formateurs et supervise l'ensemble du volet formation de l'association.

FORMATIONS EN 2012

L'intervention d'urgence

22 et 23 juin 2012
Cabinet Clifford Chance, Paris
Mes MULLER, MABILLE et DESFORGES
8 stagiaires formés venant de France, d'Algérie, du Gabon, du Cameroun et du Sénégal

Formation de formateurs, Fondamentaux

26-29 septembre 2012
Cabinet Clifford Chance, Paris
Mme Marie-José CANTIER-HERRMANN
4 stagiaires formés venant de France

Les systèmes régionaux de protection des droits de l'Homme : système africain et européen

8-10 novembre 2012
Cabinet Clifford Chance, Paris
Mlle Charlotte ARNAUD, M. le Bâtonnier JM PAULUS
4 stagiaires venant de France et du Cameroun

Violations des droits de l'Homme : quels outils juridiques internationaux pour l'avocat ?

15-17 novembre 2012
Maison du Barreau, Paris
Me FAUVEAU IVANOVIC et Mme DIRIBARNE
6 stagiaires venant de France, d'Algérie, du Cameroun et de Guinée

SIX MODULES DE FORMATION EN 2014 :

► Formation de formateurs Fondamentaux

Les intervenants d'ASF France sont amenés à participer à des missions de formation, le plus souvent, en dehors de leur pays.

La formation des formateurs permet de leur fournir l'outil méthodologique et une maîtrise de la pédagogie spécifique des adultes. Elle permet aussi de les préparer à l'intervention dans des contextes divers par l'initiation à la « négociation » interculturelle. Dans les contextes d'intervention de l'association, un noyau d'acteurs locaux est généralement formé pour devenir formateurs pour poursuivre l'objectif d'autonomisation des praticiens locaux.

Les Fondamentaux : ce niveau permet d'acquérir les bases indispensables à l'action de formation et à la distinguer des exercices tels que l'enseignement, la conférence, etc.

► Quels outils pour la défense des personnes vulnérables ?

Cette formation à destination des avocats et des personnes de la société civile militant pour la défense des droits de l'homme permettra d'identifier et d'utiliser les principaux concepts et mécanismes nationaux et internationaux pour défendre efficacement les personnes vulnérables et d'élaborer et de mettre en œuvre les stratégies de défense des personnes vulnérables, victimes de violation des droits de l'homme.

► La défense pénale internationale

ASF France a acquis un savoir et un savoir-faire utiles dans le domaine des juridictions pénales internationales. L'intervention régulière des avocats a permis de développer une expertise sur les procédures en vigueur devant ces juridictions.

Cette formation permet au stagiaire d'appréhender l'historique de la Justice Pénale Internationale, de comprendre la spécificité et le fonctionnement des Tribunaux Pénaux Internationaux, de savoir identifier et distinguer les éléments constitutifs des crimes et de maîtriser la procédure devant les Juridictions Pénales Internationales.

LES DATES DES FORMATION EN 2014

Fondamentaux

19-22 mars 2014 (Toulouse)

Quels outils pour la défense des personnes vulnérables ?

27-28 mars 2014 (Paris)

La défense pénale internationale

9-11 avril 2014 (Paris)

La défense d'urgence

19-20 juin 2014 (Toulouse)

Les systèmes régionaux de protection des droits de l'Homme

9-11 octobre 2014 (Paris)

Développer ses stratégies de défense : les outils internationaux, une ressource pour l'avocat

20-22 novembre 2014 (Paris)

► L'intervention d'urgence

Cette formation a pour objectif de préparer les avocats à l'intervention d'urgence dans le cadre des missions de défense d'avocats et défenseurs des droits de l'homme menacés à l'étranger :

- Typologie des missions d'urgence/ différenciation des types de missions
- Analyse des contextes/préparation des mission
- Règles de conduite de la mission
- Gestion du cas et suivi post-mission

► Les systèmes régionaux de protection des droits de l'Homme

Cette formation a pour but de faire un rapprochement entre les systèmes régionaux : identifier et utiliser les mécanismes régionaux de protection des droits de l'Homme et articuler les mécanismes régionaux avec les mécanismes universels. A ce jour, cette formation porte sur les systèmes africains et européens. Y sera bientôt intégré le système interaméricain.

► Développer ses stratégies de défense : les outils internationaux, une ressource pour l'avocat

Les textes internationaux en matière de droits de l'Homme ont la particularité de ne pas simplement créer des obligations réciproques entre Etats comme les traités internationaux classiques, mais de véritables obligations de l'Etat envers les individus, ceux-ci pouvant s'en prévaloir tant devant les instances nationales qu'internationales.

Cette formation prépare les praticiens du droit et de la justice à l'identification de ces textes, à la connaissance de leur contenu et à leur utilisation pertinente devant toutes les instances nationales et internationales appropriées.

Avocats Sans Frontières France
8 rue du prieuré
31 000 TOULOUSE - FRANCE
tel. : +33 (0)5 34 31 17 83
fax. : +33 (0)5 34 31 17 84
info@avocatssansfrontieres-france.org

www.avocatssansfrontieres-france.org



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

« Là où la défense n'a plus la parole »